

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 22 mars 2012

L'an deux mil douze et le vingt deux mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 12 mars 2012 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme METZ, Mme RABAH, MM. A. GUILLOU, P. PIEKARSKI, G.. AUDIGNON, F. PINET, E. LAUBE, F. EUZET

Absents : MM.BRIMONT, Y. BARBER, M. ZIEMINSKI

Secrétaire de séance : M. THOMAS

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Informations diverses :

① En ce qui concerne les attestations d'hébergement des étrangers, seul le Maire est habilité à signer les demandes, avec ou sans observations particulières.

② Horloge de l'église : l'une des minuteriers mécaniques du cadran extérieur étant endommagées, il s'avère nécessaire de la remplacer, un devis a été établi par l'entreprise BODET pour un montant de 1.071,50 H.T. soit 1.281,51 T.T.C.

③ Démission de M. GUINY : un courrier en date du 10 mars 2012 nous informant de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal nous est parvenu et prend effet en date du 12 mars 2012.

Ordre du jour :

1 - Délibération pour la demande de renouvellement de subvention pour le périscolaire auprès du Conseil Général de l'Oise

Délibération 1 -2012

Vu le courrier du Conseil Général en date du 7 février 2012 informant le Conseil Municipal de son intention de continuer de soutenir l'aide à la pré-scolarisation en zone rurale pour l'année scolaire 2011/2012,

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal son accord pour l'octroi de cette subvention.

Nombre de votants 9 : 9 pour.

2 – Délibération concernant les indemnités de Mme BERTHIER, secrétaire

Délibération 2 -2012

- Lors de la séance du 7 décembre 2011, le Conseil Municipal avait laissé à cet agent le bénéfice du maintien de l'I.A.T. et de l'I.E.M.P. pour un montant respectif de 176,08 € et 170,00 € pendant une période de **6 mois** à compter du 27 septembre 2011.

Cet agent placé depuis en congé longue maladie jusqu'au 26 juin 2012, aujourd'hui il appartient à l'assemblée de se prononcer sur la continuité du versement de ces deux indemnités, pendant 3 mois supplémentaires, soit jusqu'à fin juin 2012.

Votants 9 : 5 pour, 1 abstention, 3 contre.

3 – Délibération pour l'octroi de l'I.A.T. à un agent technique de 2^{ème} classe.

Délibération 3-2012

Le salaire d'un employé est inférieur au seuil autorisé. Afin que son salaire soit conforme, il est proposé que cet agent perçoive une indemnité d'administration et de technicité sur la base annuelle de 443,49€ avec un coefficient multiplicateur de 3 soit 110,87€/mois.

Cette prime versée mensuellement pourra être modifiée suivant divers motifs comme : absences répétées, longue maladie, changement d'attitude sur le travail à fournir, etc...

Votants 9 : 9 pour

4 – Délibérations pour la nomination :

① d'un nouveau délégué titulaire à la C.C.P.V. en remplacement de Mme SPILLEMAECKER - Délibération 4 - 2012

② de deux titulaires en remplacement des départs de Mme SPILLEMAECKER et M. GUINY au bureau du CCAS - Délibération 5 - 2012

① en ce qui concerne la C.C.P.V. (Communauté de Communes du Pays de Valois), Mme METZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, se propose pour remplacer la déléguée titulaire, démissionnaire.

Votants 9 : 9 pour

② MM AUDIGNON et LAUBE, Conseillers municipaux se proposent pour le remplacement des deux délégués au bureau du CCAS

Votants 9 : 9 pour.

5– Délibération pour une nouvelle délégation au SE 60

Délibération 6 – 2012

Les réunions du comité syndical d'électricité se tenant généralement vers 18h30, ne permettent pas toujours la présence des titulaires et délégués pour représenter la commune.

M. THOMAS , Maire se propose de remplacer le délégué titulaire actuel.

Votants 9 : 9 pour

6 – Délibération donnant délégation au SE 60 pour bénéficier du dispositif des C.E.E. (certificat d'économie d'énergie).

Délibération 7 - 2012

Afin de pouvoir mettre en place un dispositif pour bénéficier d'un reversement de subvention en cas de travaux d'économie d'énergie, le SE 60 propose à la collectivité de lui octroyer une délégation en vue du regroupement des certificats et du reversement des subventions obtenues pour ces travaux.

Votants 9 : 9 pour

7 – A.F.R. – Association Foncière de Remembrement

Délibération 8 - 2012

Lors de sa réunion en date du 24 janvier 2012, l'A.F.R. a décidé de la dissolution de celle-ci, compte tenu des différents courriers avec la D.D.T. de l'Oise et également en accord avec le bureau, et suivant les recommandations de l'administration qui propose le transfert des actifs à la commune.

Une délibération doit être prise par le conseil municipal pour l'acceptation de ces transferts :

- les actifs financiers pour un excédent de 1.943,74€ qui devront être confirmés par la perception.
- les actifs fonciers suivant un relevé de propriété entièrement composé de chemins et friches donnant accès aux chemins figurant au cadastre.

Les riverains s'engagent de leur côté à conserver en bon état de propreté et assurer l'entretien pour les dégâts causés par leur(s) activité(s).

Dans le cas où la commune refuserait les transferts de l'actif financier, celui-ci serait alors transféré à une association caritative et l'actif foncier serait transféré aux riverains.

Votants 9 : 9 pour le transfert à la commune

8 – Tableau des tours de bureau pour les élections présidentielles

Un tableau a été établi et il reste à apporter des compléments en fonction des disponibilités de chacun. Il sera complété prioritairement par les élus. En cas d'impossibilité de ceux-ci, des administrés volontaires pourront compléter les tours de bureau.

9 – CONCORDIA

Délibération 9 – 2012

Une nouvelle convention est proposée pour la poursuite des travaux de rénovation du lavoir. Les dates sont fixées du 6 au 27 juillet 2012.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention entre la commune et Concordia par 9 voix pour.

10 – Devis de travaux à l'école

Les deux portes d'accès entre la cour et les classes sont fortement endommagées. Un devis a été présenté par l'entreprise VAUDE pour un montant de 8.978,06 € T.T.C. incluant la fourniture et la pose de 2 portes en aluminium : l'une de 2935x1400 avec passage de 895 mm, l'autre de 2935x1300 avec un passage de 900mm.

La réalisation comprend la dépose de l'existant et les raccords intérieurs et extérieurs.

Devant l'importance du montant des travaux, il est nécessaire de faire faire des devis auprès de la concurrence.

11 - Information sur les travaux concernant la nouvelle mairie.

Deux options ont été présentées :

- soit la réhabilitation du bâtiment actuel
- soit la démolition du bâtiment actuel avec un nouveau bâtiment de plein pied

Le concept étant d'apporter une solution pour pouvoir lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, la solution serait de conserver la façade avec certaines modifications.

12 – Délibération concernant la mise en place de 2 panneaux signalétiques sur la commune

La fourniture de ces 2 panneaux représente un coût de 3.750€ dont 50% sont pris en compte par le P.N.R. (Parc Naturel Régional)

Pour des raisons d'adaptation de signalisation par le conseil municipal, cette décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 22h30.

A l'issue de la clôture officielle de la séance du Conseil Municipal, M. SAINTONGE, administré de Loisy souhaite poser une question à propos de la sécurité. La parole lui est donnée.

Il fait part de la vitesse excessive des véhicules sur la rue principale du hameau. Il lui est répondu que des contrôles de vitesse seront effectués à différentes heures de la journée. Cette question sera étudiée en accord avec la D.D.T. de Senlis.